

## LE SERVICE PUBLIC « PLACE DES ENTREPRISES » REPOND AUX PROBLÉMATIQUES DES TPE/PME



La Direction générale des Entreprises (DGE) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) accompagnent et soutiennent les TPE et PME dans leurs démarches quotidiennes via « Place des entreprises ».

Petit effectif, manque de temps, faibles moyens... Il n'est pas rare pour les TPE et PME d'être confrontées à des difficultés au cours de leur quotidien professionnel. Via des **conseils personnalisés et de proximité**, l'initiative gouvernementale **Place des entreprises** entend offrir à ces structures un accompagnement sur-mesure.

Ce **service public** permet ainsi à ces entreprises d'entrer en contact avec des conseillers spécialisés dans le traitement de sujets divers tels que :

- le droit du travail,
- l'usage du numérique,
- la transition écologique,
- les aides financières.

Pour en bénéficier, le **chef d'entreprise** d'une TPE ou d'une PME est invité à sélectionner en ligne la thématique souhaitée et à décrire en quelques phrases sa problématique. Une demande spécifique peut également être formulée si les accompagnements proposés ne correspondent pas à cette dernière.

La plateforme Place des Entreprises est aujourd'hui soutenue par plus de **40 partenaires publics et parapublics** parmi lesquels **l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT)**, **l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH)** ou encore la **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)**.

**Gratuit**, le service de mise en relation entreprises-experts est financé par le **Ministère de l'Économie et Ministère du Travail**. La grande majorité des accompagnements proposés par la suite par les conseillers le sont également.

En savoir plus, cliquer sur : [Découvrir le service Place des Entreprises](#).